907° SÉANCE

Dans un arrêté ministériel publié le 4 juillet 2020, le gouvernement du Québec permet aux municipalités de reprendre la tenue des séances du conseil avec la présence du public. Les mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus. Cette séance est donc publique et un enregistrement audiovisuel sera disponible pour visionnement sur le site Internet de la Ville de Matagami.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et Réal Dubé messieurs les conseillers Éric Pinard

Michel Patry Louis Gagnon Sonia Leblanc Pierluc Brousseau

Sous la présidence de

monsieur le maire René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-09-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section V. Administration, retirer le point suivant :

2. Arrérages de taxes – Immeuble sis au 1, rue Eastmain – Saisie immobilière et vente en justice

2020-09-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 906^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

 QUE le procès-verbal de la 906^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-03 COMPTES PAYÉS ET À PAYER ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés et prélèvements en août 2020, qui s'élèvent à 164 003,61 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 août 2020, qui s'élèvent à 230 695,46 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2020, qui s'élèvent à 148 767,45 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-04
CRISE SANITAIRE (COVID-19)
MESURE D'AIDE EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN AU MILIEU
COMMUNAUTAIRE
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le secteur communautaire occupe une place très importante dans notre communauté et qu'il assure une vitalité et une animation pour toutes les personnes;

ATTENDU QU'en raison de la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, la quasi-totalité des organismes est dans l'impossibilité d'organiser des activités de financement:

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire accompagner concrètement les organismes afin de leur permettre de faire face à la crise et ainsi s'assurer du maintien de leurs services dans notre communauté dans les mois à venir;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, en collaboration avec Mine Matagami Une compagnie Glencore, Eacom Timber Coporation, la SADC de Matagami et Développement Matagami, désire mettre en place un fonds de soutien au milieu communautaire pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- DE METTRE EN PLACE un fonds de soutien au milieu communautaire pour l'année 2020, en collaboration avec Mine Matagami Une compagnie Glencore, Eacom Timber Coporation, la SADC de Matagami et Développement Matagami, lequel vise à compenser, en partie, les difficultés de financement liées à la période de crise sanitaire;
- QUE la Ville contribue au fonds de soutien pour un montant de 30 000 \$;
- ET DE DISTRIBUER la somme totale de 50 000 \$ aux différents organismes et OBNL de Matagami, selon le tableau ci-dessous :

Organismes	Montant
Fabrique Sacré-Cœur de Matagami	4 000 \$
Radio Matagami	4 000 \$
5 ^e secondaire (comité de graduation)	1 000 \$
Club de natation Mataqua	3 500 \$
Club de nage synchronisée Les Cristelles d'eau	3 500 \$
Association du hockey mineur de Matagami	3 500 \$
CPE des P'tits maringouins	4 000 \$
Centre de femmes Uni-Vers-Elles	800 \$
Centre de récupération et de bénévolat de Matagami	1 000 \$
Centre Unissons la famille	800 \$
Cuisine collective de Matagami	900 \$
Maison de jeunes de Matagami	800 \$
Partenaires à part égale	800 \$
Fondation Soleil du Nord	4 000 \$
Association des peintres-artisans en « Nord »	800 \$
Club de golf de Matagami	3 500 \$
Club de ski de fond Nordic	1 000 \$
Club de Abeilles	1 000 \$
Club de l'âge d'or « Vive la joie »	800 \$
Club motoneige de Matagami	3 500 \$
Groupe Les Fées laines	800 \$
Complexe des Rapides	4 000 \$
Centre de développement communautaire de Matagami	2 000 \$
Total	50 000 \$

2020-09-08-05

DEMANDE DE RÉVISION D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU RÔLE 2018-2019-2020 – EACOM TIMBER CORPORATION C. VILLE DE MATAGAMI – SYNERGIE MATAGAMI INC. C. VILLE DE MATAGAMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – DOSSIERS NUMÉROS: SAI-Q-236991-1810, SAI-Q-236989-1810, SAI-Q-247255-2002 ET SAI-Q-247359-2002 – PROJET DE TRANSACTION APPROBATION ET SIGNATAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les entreprises Eacom Timber Corporation et Synergie Matagami inc. (propriété d'Eacom) ont déposé en 2018 des demandes de révision d'évaluation foncière à l'égard de leur propriété respective, pour les valeurs inscrites au rôle d'évaluation 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE ces demandes visent également le regroupement des deux unités d'évaluation en une seule;

ATTENDU QUE les dossiers ont été déposés au Tribunal administratif du Québec et que les parties désirent régler hors Cour la contestation qui les oppose;

ATTENDU QUE les discussions ont été maintenues en parallèle entre les évaluateurs respectifs afin d'en arriver à une entente, respectant tout paramètre en évaluation en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c F-2.1);

ATTENDU QU'une entente de principe a été conclue en ce qui concerne les valeurs des unités d'évaluation 2018-2019-2020, laquelle entente a été enchâssée dans un document appelé « Projet de transaction », portant le numéro 720308;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette entente, Eacom renonce aux remboursements des taxes pour les années 2018, 2019 et 2020 qui seront générés par la diminution des valeurs du rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette même entente, Eacom s'engage à accepter les valeurs du prochain rôle d'évaluation (années 2021-2022-2023) et conséquemment à ne pas les contester.

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le projet de transaction avec Eacom Timber Corporation et Synergie Matagami inc., en date du 3 septembre 2020, portant le numéro 720308;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le projet de transaction à intervenir entre les parties.

2020-09-08-06 GRAND CONSEIL DES CRIS – EEYOU ISTCHEE NOUVEAU NOM POUR LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES ROUTE BILLY-DIAMOND

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre:

ATTENDU QUE monsieur Billy Diamond a connu une carrière politique exceptionnelle, notamment en devenant le plus jeune chef autochtone du Canada à 21 ans, lors de sa première élection à titre de chef de la communauté de Waskaganish;

ATTENDU QUE monsieur Diamond a grandement contribué à la mise en place du Grand Conseil des Cris en 1974, dont il est devenu le premier Grand Chef:

ATTENDU QUE monsieur Diamond a été l'un des grands artisans de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, entente considérée comme le premier traité moderne entre nations;

ATTENDU QUE la ratification de la Convention de la Baie-James a non seulement modifié l'histoire millénaire des Cris, mais également celle de la région et de tout le Québec;

ATTENDU QUE la vision et la direction donnée par monsieur Diamond ont été des éléments précurseurs des relations modernes entre nations et avant-gardistes en termes de développement durable;

ATTENDU QUE l'esprit entrepreneurial de monsieur Diamond a pavé la voie à la création d'entreprises cries, ayant des impacts majeurs sur l'économie, et aura permis d'inciter des centaines d'entrepreneurs à construire un avenir meilleur pour leur famille et leur communauté;

ATTENDU QUE la route reliant Matagami à Radisson, donnant par le fait même accès à de nombreuses communautés cries, symbolise un lien unique entre les occupants du territoire;

ATTENDU QUE cette même route a rendu possible le développement de toute une région et rayonne même au-delà de l'Eeyou Istchee Baie-James, ayant notamment des impacts économiques majeurs en Abitibi-Témiscamingue et au Nunavik;

ATTENDU QUE la toponymie des lieux permet de conserver la mémoire et le patrimoine;

ATTENDU QUE le nom de monsieur Billy Diamond mérite d'être commémoré en raison de sa contribution inestimable à l'essor économique, culturel, social et environnemental du Québec;

ATTENDU QUE Matagami est le kilomètre zéro, soit le point de départ de cette route traversant notre région du sud au nord;

ATTENDU QUE le Grand Conseil des Cris a formulé une demande au gouvernement du Québec afin que la route de la Baie-James soit rebaptisée la route Billy-Diamond.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

 D'APPUYER le Grand Conseil des Cris dans sa demande au gouvernement du Québec afin que la route de la Baie-James soit rebaptisée la route Billy-Diamond.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-07 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MONSIEUR DANY LEBLOND ET MADAME JOHANNE LEFEBVRE 8, RUE ROW, LOT 5 984 344 - APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Dany Leblond et madame Johanne Lefebvre, propriétaires, ont déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 8, rue Row, lot 5 984 344;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 20 juillet 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2020-07-20-01);

ATTENDU QUE la situation du toit du garage a été régularisée par une servitude de tolérance d'empiètement, laquelle a été dûment publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, le 29 juin 2020, sous le numéro 25 497 358;

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 19 août 2020, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et à la suite de l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

 QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dany Leblond et madame Johanne Lefebvre, pour la propriété sise au 8, rue Row, lot 5 984 344, à savoir fixer la marge latérale du garage à 0,23 mètre au lieu de 1,00 mètre et la saillie est de la toiture du garage à 0,00 mètre au lieu de 0,6 mètre, le tout comme précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-08 MADAME JOHANNE LEFEBVRE SECRÉTAIRE DE DIRECTION ET GREFFIÈRE ADJOINTE DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre:

ATTENDU QUE le 4 septembre dernier, madame Johanne Lefebvre, secrétaire de direction et greffière adjointe, a remis sa démission;

ATTENDU QUE madame Lefebvre a spécifié que son dernier jour de travail serait le 2 octobre 2020;

ATTENDU QUE celle-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 30 août 2005.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'ACCEPTER la démission de madame Johanne Lefebvre, secrétaire de direction et greffière adjointe, et ce, en date du 2 octobre 2020;
- DE LA REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses quinze années de services à la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le conseiller Éric Pinard déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant et s'abstient de participer à la prochaine décision.

2020-09-08-09 CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL MONSIEUR WILLIAM PINARD AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE monsieur William Pinard soit engagé au poste de journalier et agent sanitaire au sein du Service des loisirs, en collaboration avec l'organisme SEMO, qui est un service spécialisé en main-d'œuvre;
- QUE le salaire horaire soit de 16 \$ avec un horaire de travail hebdomadaire de 15 heures, sans excéder 20 heures;
- DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Matagami à accepter la responsabilité du projet de contrat d'intégration au travail, d'une durée de 16 semaines, présenté dans le cadre de cette mesure;
- DE CONFIRMER que la Ville de Matagami s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par Sphère Québec;
- ET QUE monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Monsieur le conseiller Éric Pinard réintègre la séance.

2020-09-08-10 SERVICE DES LOISIRS, ARÉNA ET ESPACES VERTS NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre:

ATTENDU Qu'en vertu de la convention collective en vigueur, il est loisible pour la Ville de Matagami de nommer un chef d'équipe pour un de ses services municipaux;

ATTENDU QUE monsieur Tommy Nadeau a été nommé au poste de chef d'équipe au Service des loisirs, aréna et espaces verts pour la période estivale;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité de prestation de service et particulièrement de vigilance dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, il serait souhaitable de prolonger la nomination de monsieur Tommy Nadeau.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE NOMMER, pour la saison hivernale, monsieur Tommy Nadeau au poste de chef d'équipe au Service des loisirs, aréna et espaces verts, et ce, comme recommandé par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, dans sa note de service du 27 août 2020;
- QUE cette nomination est effective en date des présentes;
- ET QUE les autres conditions et avantages relatifs à cette nomination soient conformes à la convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-11 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE LOCAL D'AFFÛTAGE DE PATINS DE L'ARÉNA, SAISON 2020-2021 MONSIEUR MAXIME OUELLET

Dépôt pour information.

2020-09-08-12 CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN OFFRE DE SERVICE POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE MANDAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé à l'évaluation du maintien de l'équité salariale, en date du 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur l'équité salariale* (RLRQ, c E-12.001), cet exercice doit être effectués tous les cinq ans;

ATTENDU QUE la prochaine évaluation doit être réalisée au plus tard le 31 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

— QUE le Carrefour du capital humain soit mandaté à procéder l'évaluation du maintien de l'équité salariale, comme présenté par monsieur Yves Therrien, dans son offre de service du 27 août 2020, et ce, pour un montant de 2 925 \$, les taxes applicables, les frais de déplacements et d'administration en sus.

2020-09-08-13

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre:

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023:
- QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version nº 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- ET QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version nº 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-09-08-14 RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023 REPORT DE LA DATE DU DÉPÔT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU le nouveau rôle d'évaluation 2021-2022-2023 et le processus de son équilibration;

ATTENDU QUE la situation de la pandémie de la COVID-19 a occasionné des retards dans l'inspection de certains immeubles industriels par notre firme d'évaluation, Évimbec Itée;

ATTENDU l'échéancier serré pour arriver au dépôt du nouveau rôle d'évaluation prévu le 15 septembre 2020;

ATTENDU QU'il est envisageable que la date de ce dépôt ne soit pas respectée;

ATTENDU QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c F-2.1) permet de reporter la date de dépôt du rôle d'évaluation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

 QUE la Ville de Matagami informe la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la date de dépôt du rôle d'évaluation 2021-2022-2023 est reportée du 15 septembre au 1^{er} novembre 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-15

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 350-2016 – PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX CONNEXES » PAIEMENT DE CAPITAL ET INTÉRÊT SELON L'ÉCHÉANCIER AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

D'APPROUVER, dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 350-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 10 555 264 \$ pour le projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes », le paiement préautorisé de 352 993,25 \$ du 22 août 2020, lequel représente 284 000,00 \$ en capital et 68 993,25 \$ en intérêt, comme prévu dans l'échéancier de paiement du financement.

2020-09-08-16 CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- a) Conseil des arts et des lettres du Québec
 - i) Lettre du 28 août 2020 Confirmation de subvention additionnelle

2. AUTRES

- a) MRC Abitibi
 - i) Programme d'aide à la RénoRégion 2020-2021

b) Ville de Chapais

i) Résolution nº 20-08-184 – Demande de consultation pour la redéfinition des compétences, des fonctions et des pouvoirs du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)

2020-09-08-17 SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

 D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-18 SERVICE DES INCENDIES RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

 D'APPROUVER le rapport mensuel de monsieur André Carrier, capitaine du Service des incendies, tel que lu et déposé à la séance.

2020-09-08-19 SERVICES TECHNIQUES RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

 D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-20 SERVICE DES LOISIRS RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

 D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-21 SERVICE DES LOISIRS ENGAGEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

 D'ENGAGER messieurs Loïc Beaudoin et Alfonso Garcia-Rodrigez au poste d'animateur aquatique, et ce, à compter du 3 septembre 2020; ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-09-08-22 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2020-09-08-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RENÉ DUBÉ MAIRE

PIERRE DESLAURIERS DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER